

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

COMMUNE DE ROURA

ENQUETE PUBLIQUE
du 2 juillet 2015 au 3 août 2015

OBJET : Enquête publique conjointe loi sur l'eau et enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) portant sur la construction du nouveau pont sur LA COMTE et la rectification de virages d'une section de la route nationale (RN) 2 sur le territoire de la commune de ROURA.

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(nombre de pages: 9)

COMMISSAIRE ENQUETEUR : LUCAS Frédy, lieutenant-colonel honoraire

ROURA. Enquête conjointe loi sur l'eau et enquête préalable à la DUP portant sur la construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification de virages sur une section de la RN 2.

Enquête publique du 2 juillet 2015 au 3 août 2015.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E15000008/97): LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

SOMMAIRE

1. GENERALITES

- 1.1. Préambule
- 1.2. Objet de l'enquête
- 1.3. Cadre juridique
- 1.4. Nature et caractéristiques du projet
- 1.5. Composition du dossier

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 2.1. Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2. Modalités de l'enquête
- 2.3. Information effective du public
- 2.4. Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et des registres
- 2.5. Relation comptable des observations

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

4. CONCLUSIONS MOTIVEES

5. REFERENCES

6. PIECES JOINTES.

1. GENERALITES

1.1. Préambule

La RN2 permet la liaison entre CAYENNE et SAINT GEORGES de l'OYAPOCK. C'est l'unique voie routière desservant l'Est de la GUYANE.

Le franchissement de la rivière LA COMTE, sur le territoire de la commune de ROURA, est possible aujourd'hui grâce à un pont BELAY à une seule voie de circulation. Cet ouvrage est vieillissant¹ et sa capacité est limitée.

La section de route² entre les points repères (PR) 36 et 40 présente plusieurs virages dangereux.

La construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification des virages devraient améliorer de manière significative la circulation des véhicules sur la RN2.

1.2. Objet de l'enquête

La présente enquête publique, conjointe loi sur l'eau et enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), concerne la construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification de virages sur la route nationale (RN) 2 entre les PR 36 et 40 sur le territoire de la commune de ROURA.

1.3. Cadre juridique

Cette enquête a été demandée par la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), service des infrastructures et sécurité routières unité maîtrise d'ouvrage.

Par arrêté n° 2015162-0037/DEAL du 11 juin 2015, le Préfet de la région GUYANE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique et définie les modalités d'organisation.

Un dossier et un registre ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures ouvrables à la mairie de ROURA et à la DEAL rue du Vieux Port à CAYENNE.

Le commissaire enquêteur a effectué des permanences de 9H00 à 12H00 en mairie de ROURA les 2, 8, 15, 22 et 29 juillet 2015.

1.4. Nature et caractéristiques du projet

Les travaux envisagés consistent à :

- construire un nouveau pont en aval et à proximité de l'ouvrage existant; il sera d'une longueur de 132 mètres, aura trois travées et deux piles; il supportera deux voies de circulation

1 Ce pont BELAY a été construit en 1990.

2 Après le pont en direction de SAINT GEORGES.

ROURA. Enquête conjointe loi sur l'eau et enquête préalable à la DUP portant sur la construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification de virages sur une section de la RN 2.

Enquête publique du 2 juillet 2015 au 3 août 2015.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E15000008/97): LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

- rectifier les virages existants entre les PR 36 et 40 sur une section d'environ 3km de la RN2 après le franchissement de LA COMTE en direction de SAINT GEORGES
- démonter le pont BELAY existant ainsi que ses piles à l'issue des travaux
- réaliser quatre bassins de rétention (fossés sur dimensionnés de 320m3, 605m3, 1155m3 et 840m3).

La réalisation de ce projet nécessite la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation afin de disposer de l'emprise nécessaire.

Le coût des travaux est estimé à 21,179 M€.

La présence d'une station de pompage d'eau à proximité immédiate de la zone de construction implique la mise en œuvre de mesures particulières pour ne pas impacter la qualité de l'eau traitée.

1.5. Composition du dossier

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public est constitué de vingt (20) pièces:

- l'arrêté n°2015162-0037/DEAL du 11 juin 2015 du Préfet de la région GUYANE portant ouverture de l'enquête publique
- l'avis d'enquête publique
- la note explicative sur les acquisitions foncières du 1er juin 2015
- le document A « objet de l'enquête-informations juridiques et administratives » (octobre 2014)
- le document « B- plan de situation » (octobre 2014)
- le document « C- notice explicative » (octobre 2014)
- le document « D- plan général des travaux » (octobre 2014)
- le document « F- évaluation des incidences Natura 2000 en application des dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre IV du code de l'environnement » (octobre 2014)
- le document « H- bilan des concertations préalables à l'enquête » (octobre 2014)
- le document « I- évaluation socio-économique » (avril 2015)
- le document « I- annexes » (octobre 2014)
- le document « estimation des coûts d'entretien de la section de RN 2 du PR 35+500 au PR 41 comprenant le pont de LA COMTE et les virages associés »
- l'étude d'impact valant document d'incidence au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (octobre 2014)
- le document « annexes de l'étude d'impact » (octobre 2014)
- le document « annexe 1: analyse de la dangerosité des virages après le pont de la COMTE »
- l'avis de l'autorité environnementale n°2014-106/CGEDD 010095-01 adopté lors de la séance du 25 février 2015 sur le projet de reconstruction du pont sur la COMTE et de rectification des virages sur la RN2 en GUYANE
- le mémoire complémentaire suite à l'avis de l'autorité environnementale (avril 2015)
- le dossier d'autorisation loi sur l'eau, chapitres I à V (octobre 2014)

ROURA. Enquête conjointe loi sur l'eau et enquête préalable à la DUP portant sur la construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification de virages sur une section de la RN 2.

Enquête publique du 2 juillet 2015 au 3 août 2015.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E15000008/97): LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

- le dossier d'autorisation loi sur l'eau, chapitre VI « pièces utiles à la compréhension du dossier » (octobre 2014)
- le mémoire complémentaire suite aux demandes de l'instructeur loi sur l'eau (avril 2015)

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Le 18 mai 2015, le tribunal administratif de CAYENNE a sollicité le commissaire enquêteur par téléphone pour lui proposer de conduire cette enquête publique.

Par décision n° E15000008/97 du 20 mai 2015, le Président du tribunal administratif de CAYENNE a désigné monsieur LUCAS Frédy en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour mener l'enquête objet du présent rapport. Monsieur ROUSTAN Eric a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

2.2 Modalités de l'enquête

Le 28 mai 2015, une réunion préalable à l'enquête a eu lieu dans les locaux de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à CAYENNE entre madame BONS du service risques énergie mines et déchets (unité procédure et réglementation) et le commissaire enquêteur. Un exemplaire du dossier d'enquête a été remis à ce dernier.

Par arrêté n° 2015162-0037/DEAL du 11 juin 2015 le Préfet de la région GUYANE a ordonné l'ouverture de la présente enquête publique. Le 16 juin 2015, le commissaire enquêteur a été reçu en entretien par monsieur LE REUN Claude chef du service infrastructures et sécurité routières de la DEAL et monsieur BEN AMER Karim responsable de l'unité ingénierie routière.

Le commissaire enquêteur connaissant le site du futur pont ainsi que la section de la RN2 concernée, il n'a pas été estimé nécessaire de faire une visite des lieux.

Le 24 juin 2015, le commissaire enquêteur s'est entretenu téléphoniquement avec monsieur SAM Jonathan inspecteur police de l'eau de la DEAL.

Le 30 juin 2015, le commissaire enquêteur a rencontré monsieur BARTHELEMI Laurent chef du service développement économique et aménagement durable, à la mairie de ROURA pour préciser les modalités de déroulement de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 2 juillet 2015 au lundi 3 août 2015 (soit une durée effective de 33 jours).

Deux registres d'enquête pour recueillir les observations du public ont été ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Un registre et un dossier d'enquête ont été mis à la disposition du public à la mairie de ROURA et à la DEAL rue du Vieux Port à CAYENNE.

Le commissaire enquêteur a été présent en mairie de ROURA pour recevoir le public de 9H à 12H les 2, 8, 15, 22 et 29 juillet 2015.

2.3. Information effective du public

Un avis d'enquête publique a été publié dans le journal « FRANCE GUYANE » du 17 juin 2015 et celui du 8 juillet 2015.

Il y a eu publication dans un seul journal, l'autre média habilité pour les annonces légales ayant cessé son activité.

L'arrêté d'organisation d'enquête publique a été affiché à la mairie de ROURA. Le commissaire enquêteur a constaté cet affichage les 2, 8, 15, 22 et 29 juillet 2015.

Le 3 juillet 2015, le commissaire enquêteur a constaté la mise à la disposition du public d'un registre et du dossier à la DEAL rue du Vieux Port à CAYENNE, ainsi que l'affichage de l'avis d'enquête.

Un certificat d'affichage³ a été établi par la mairie de ROURA et le directeur de la DEAL.

2.4. Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et des registres

L'enquête publique s'est terminée le lundi 3 août 2015. Les registres ont été clôturés et récupérés par le commissaire enquêteur le mardi 4 août 2015. Ils ont été remis à la DEAL. La mairie de ROURA a conservé un dossier d'enquête.

Le procès verbal de clôture a été adressé pour observations le 6 août 2015 à la DEAL.

2.5. Relation comptable des observations

Le registre d'enquête n°1 mis à la disposition du public à la DEAL rue du Vieux Port à CAYENNE contient une (1) observation.

Le registre d'enquête n°2 mis à la disposition du public à la mairie de ROURA contient douze (12) observations.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

Observation inscrite sur le registre n°1.

« Compte tenu de l'histoire de l'actuel pont, ne serait il pas envisageable de lui redonner une seconde vie en le maintenant en place pour les piétons. »

Réponse du maître d'ouvrage (DEAL).

La DEAL précise dans sa réponse que des trottoirs sont prévus sur le nouveau pont pour permettre la circulation des piétons.

Il a été préconisé la destruction des piles et des culées existantes pour libérer du gabarit hydraulique et réduire les effets d'une crue de LA COMTE.

Le maintien en service du pont BAILEY aurait un impact financier pour son entretien.

Le démontage du pont existant est confirmé.

Avis du commissaire enquêteur.

Cette observation n'est pas défavorable au projet de construction du nouveau pont. La circulation des piétons sera possible en toute sécurité sur le nouvel ouvrage. Le coût de

3 Document joint au présent rapport (cf chapitre 6)

ROURA. Enquête conjointe loi sur l'eau et enquête préalable à la DUP portant sur la construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification de virages sur une section de la RN 2.

Enquête publique du 2 juillet 2015 au 3 août 2015.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E1500008/97): LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

l'entretien du pont BAILEY pour le maintenir en service serait une charge non négligeable dans l'environnement économique actuel.

Cet ouvrage, s'il est laissé en place, risque de présenter un certain danger de part sa vétusté.

La solution d'enlever le pont existant paraît la plus optimale.

Observations (12) inscrites dans le registre n°2.

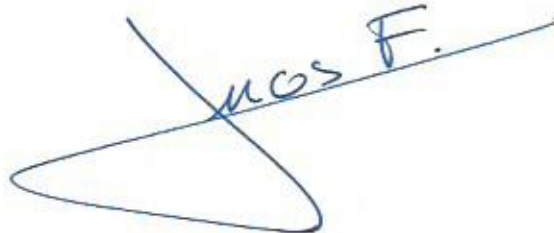
Les douze observations sont favorables à la réalisation de ce projet.

Avis du commissaire enquêteur.

Il n'y a pas de demande pour une éventuelle modification du projet envisagé. Les avis soulignent la nécessité de ces travaux pour améliorer la circulation routière.

Ce projet répond à une attente réelle des usagers de la RN2.

Fait à Cayenne, le 25 août 2015
LUCAS Frédy, commissaire enquêteur



4. CONCLUSIONS MOTIVEES

La RN2, unique lien routier entre CAYENNE et SAINT GEORGES de L'OYAPOCK, franchit la rivière LA COMTE sur un pont BAILEY à une voie de circulation et d'une capacité limitée (exploitation courante à 26 tonnes). Cet ouvrage a été construit en 1990.

Sur cette route entre les PR 36 et 40, après le pont en direction de SAINT GEORGES, plusieurs virages présentent une certaine dangerosité.

La présente enquête publique, conjointe loi sur l'eau et enquête préalable à la DUP, réalisée du 2 juillet 2015 au 3 août 2015 (soit une durée de 33 jours), concerne la construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification de virages sur la RN2 entre les PR36 et 40.

Aucun avis défavorable à ce projet n'a été recueilli au cours de l'enquête publique. Toutes les observations émises par le public sont favorables aux travaux envisagés.

La réalisation de ce projet améliorera de manière significative la circulation routière entre CAYENNE et SAINT GEORGES de L'OYAPOCK notamment le passage à deux voies sur le futur ouvrage franchissant LA COMTE.

La RN2 est un axe routier stratégique majeur pour la GUYANE. Une rupture du franchissement de LA COMTE aurait des conséquences sociales et économiques importantes (isolement de l'Est de GUYANE et de la zone de production agricole de CACAO, impact sur la filière bois).

La vétusté de l'ouvrage existant sur LA COMTE présente un risque potentiel de coupure de cette route. Aujourd'hui il n'y a pas de contournement possible en cas d'incident sur le pont.

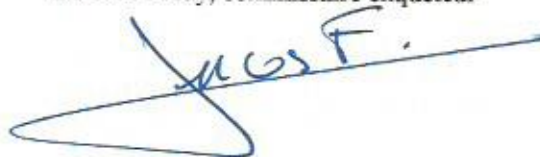
Le trafic routier devrait augmenter sur la RN2 notamment avec l'ouverture du pont sur l'OYAPOCK permettant une liaison directe avec le BRESIL.

Les conséquences environnementales devraient être relativement faibles. Le projet prévoit des mesures visant à protéger l'environnement et l'activité de pompage pour la fourniture d'eau potable (passages à faunes, bassins de rétention...). La protection de l'environnement et du captage d'eau sera améliorée.

Le dossier précise que ce projet est compatible avec les règlements d'urbanisme en vigueur (PLU de ROURA, le SAR, le SCOT).

En conséquence j'émet **un avis favorable** sur le projet de construction d'un nouveau pont sur LA COMTE et la rectification des virages entre le PR36 et le PR40 sur la RN2.

Fait à Cayenne, le 25 août 2015
LUCAS Frédy, commissaire enquêteur



5. REFERENCES

- La décision du tribunal administratif de CAYENNE n°E15000008/97 du 20 mai 2015 relative à la désignation du commissaire enquêteur
- L'arrêté n°2015162-0037/DEAL du 11 juin 2015 relatif à l'ouverture de l'enquête publique
- Le dossier mis à la disposition du public concernant l'enquête conjointe, loi sur l'eau et enquête préalable à la DUP, relative à la construction d'un nouveau pont sur la Comté et la rectifications de virages entre le PR36 et le PR40 sur la RN 2.

6. PIECES JOINTES

- Une copie (9 pages) des deux registres d'enquête.
- Copies (4 pages) des publications de l'avis d'enquête dans « FRANCE GUYANE».
- Un certificat d'affichage (1 page) de la mairie de ROURA.
- Un certificat d'affichage (1 page) de la DEAL